

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 875

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

752 198 275 RCS Nantes.

MPM HOLDING.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 3637150 EUR.

Adresse : 90, rue des Hauts Pavés, 44000 Nantes.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature électronique du 7 novembre 2024, La société MPM HOLDING, SARL au capital de 3 637 150 euros dont le siège social est situé 90 rue des Hauts Pavés 44000 NANTES, identifiée sous le n° 752 198 275 RCS NANTES et la société P.S.M.A, SARL au capital de 360 000 euros dont le siège social est situé 90 rue des Hauts Pavés 44000 NANTES, identifiée sous le n°423 605 096 RCS NANTES, ont établi le projet de la fusion par voie d'absorption de la société P.S.M.A par la société MPM HOLDING. La société P.S.M.A ferait apport à la société MPM HOLDING de la totalité de son actif, soit 827 674,61 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 9 631,12 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 818 043,49 euros. La société MPM HOLDING détenant 2 250 parts sociales soit l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la société P.S.M.A, il ne serait procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts sociales de la société P.S.M.A détenues par la société MPM HOLDING ni mali de fusion, ni boni de fusion, lactif net apporté étant égal à la valeur nette comptable des parts sociales détenues par MPM HOLDING dans la société P.S.M.A. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société P.S.M.A depuis le 1er avril 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MPM HOLDING. La fusion serait réalisée le 31 décembre 2024 à minuit. La société P.S.M.A serait dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour la société P.S.M.A et pour la société MPM HOLDING en date du 8 novembre 2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..